

Tapage nocturne à Orvin dans la nuit du 22 août 1847

Séance du 27 août 1847 du Tribunal de Moeurs d'Orvin

Membres présents :

Mr. David Rollin, Président, MM. H. Michaud, Maire, David Aufranc, David Louis Aufranc, Charron, David Louis Aufranc, Maréchal, David Grosjean, Henri Aufranc, Morlet Pasteur.

Le Tribunal est assemblé pour recevoir les dépositions de Jean Henri Aufranc, garde police, de Jean Henri Léchet et Henri Donzel, relatives au tapage nocturne de dimanche dernier.

Jean Henri Aufranc, garde police, dépose qu'il a vainement cherché à faire cesser le bruit que divers garçons faisaient par le village, et qu'à environ minuit, se trouvant au haut du crêt, près de l'église, où il y avait plusieurs jeunes gens rassemblés, il entendit Célestin Donzel et Numa Ferra qui s'approchaient en chantant, et que lorsqu'il se leva, pour leur imposer silence, il fut atteint à la joue par une bûche de bois, lancée avec violence, qui lui fit une profonde blessure. Il déclare en outre que cette bûche de bois fut lancée par Aimé Léchet, qui s'approcha aussitôt de lui pour lui exprimer le regret de l'avoir atteint, et l'assurer n'avoir lancé cette bûche que dans l'intention d'épouvanter ceux qui montaient le crêt en chantant.

Les autres garçons qu'il a reconnu sur le crêt sont : Henri Fritschy, Frédéric Ferrat, Julien Léchet, Edouard Aufranc, Frédéric Grosjean, Henri Aufranc, fils de Frédéric, et Frédéric Léchet qui retournait à la maison lorsqu'il montait le village.

Jean Henri Léchet dépose qu'une troupe de garçons s'est introduit dans sa grange après 11h du soir, qu'ils ont fait un si grand tapage qu'il a été obligé de se relever; mais qu'il n'a pu connaître dans la maison qu'Henri Fritschy et Frédéric Ferra et Aimé Léchet au dehors. Il déclare en outre que s'il porte plainte, c'est que déjà plusieurs fois on a fait un tel bruit dans sa maison.

Tapage nocturne dans la nuit du 22 août 1847

Henri Donzel dépose que plusieurs garçons se sont introduits dans son verger et en ont endommagé la barre et enlevé des appuis des arbres; mais que son locataire n'a reconnu que Julien Léchet et Frédéric Grosjean qu'il dénonce.

Monsieur le Maire fait connaître ensuite qu'Aimé Léchet ayant été interrogé par lui, lui a fait connaître lorsque le tapage eut lieu dans la maison de J. H. Léchet, il y avait encore par le village Célestin Léchet, Henri Aufranc, fils de David, David Louis Aufranc, fils d'Abram, tuilier, Célestin Grosjean, fils de David, Célestin Mottet et Adolphe Boder.

Le Tribunal considérant que le garde police a été gravement blessé et qu'il importe de réprimer ces bruits nocturnes décide de faire comparaître à sa séance ordinaire du dimanche 29 août tous les garçons nommés ci-dessus à l'exception de Frédéric Léchet qui suivant la déclaration du garde police se rendait tranquillement chez lui.

Il décide en outre comme il est de notoriété publique que depuis longtemps, la veuve de Jacob Jeandrevin, actuellement femme Donzel a l'habitude de vendre jusque fort avant dans la nuit du vin et de l'eau de vie à ceux qui lui en demande, d'avertir sérieusement cette femme de ne plus en agir ainsi et de faire ensuite surveiller soigneusement son auberge pour s'assurer si elle continue à vendre clandestinement du vin et de l'eau de vie pendant la nuit afin qu'en cas de récidive, elle soit dénoncée d'office au Préfet par le Tribunal de Mœurs.

Séance du 29 août 1847

Membres présents :

MM. David Rollin, Président, H. Michaud, Maire, David Grosjean, David Aufranc, David Louis Aufranc, Maréchal, David Michaud, Morlet Pasteur.

Comparaissant devant le Tribunal en suite des trois dénonciations faites dans la dernière séance:

- 1° Aimé Léchet
- 2° Henri Fritschy
- 3° Frédéric Ferrat
- 4° Julien Léchet
- 5° Frédéric Grosjean

Tapage nocturne dans la nuit du 22 août 1847

- 6° Numa Ferrat
- 7° Célestin Donzel
- 8° David Louis Ferrat
- 9° Edouard Aufranc
- 10° Célestin Léchet
- 11° Henri Aufranc, fils de Frédéric
- 12° Henri Aufranc, fils de David Louis
- 13° David Louis Aufranc
- 13° Célestin Grosjean
- 14° Célestin Grosjean
- 15° Célestin Mottet
- 16° Adolphe Boder
- 17° Frédéric Aufranc, fils de J. Henri

Aimé Léchet reconnaît avoir lancé le bois qui a blessé le garde police; mais il assure qu'il n'a eu d'autre intention que d'épouvanter ceux qui montaient le crêt en chantant. Il reconnaît avoir été auprès de la maison de Jean Henri Léchet, mais il n'y est pas entré comme ceux qui y faisaient du tapage.

Il déclare qu'Henri Aufranc, fils de David Louis, David Louis Aufranc, Célestin Grosjean, étaient avec lui sur le crêt; quant à Célestin Mottet et Adolphe Boder, il ne les a vu que vers la maison de Jean Henri Léchet.

Henri Fritschy et Frédéric Ferra reconnaissent s'être introduits dans la maison de Jean Henri Léchet, mais ils n'étaient pas avec les autres garçons qui ont fait du bruit dans la grange. Lorsqu'ils sont sortis de la maison, le bruit avait cessé et ils n'ont vu près de la maison que Florian Aufranc, Célestin Donzel, David Louis Ferrat, et Aimé Léchet. Les deux sont ensuite allés sur le crêt; mais Fritschy prétend l'avoir quitté avant qu'Aimé Léchet blessa le garde police; Frédéric Ferrat, au contraire, dit avoir entendu dire à Léchet qu'il allait jeter une bûche de bois pour épouvanter ceux qui montaient le crêt en chantant.

Julien Léchet était sur le crêt, mais il ne sait pas dans quel but son frère a lancé le bois. Il convient de s'être introduit avec Frédéric Grosjean dans le verger d'Henri Donzel pour observer ce qui se passait dans et autour de la maison de Jean Henri Léchet. Ils n'ont pas endommagé la barre du verger, ils ont seulement pris un appui à un arbre pour se défendre contre des garçons qui leur avaient jeté un morceau de bois, mais ils n'en ont pas fait usage et l'ont remis à sa place. Il y avait dans le verger d'autres garçons, mais ils ne les ont pas reconnus.

Tapage nocturne dans la nuit du 22 août 1847

Frédéric Grosjean reconnaît avoir été sur le crêt lorsque le garde police a été blessé et dans le verger d'Henri Donzel avec Julien Léchet, dont il confirme toutes les déclarations.

Numa Ferrat et Célestin Donzel reconnaissent avoir été près de la maison de Jean Henri Léchet, mais sans y être entrés et avoir chanté en montant le crêt. Ils n'ont vu le garde police que lorsqu'il a été atteint par le bois qu'Aimé Léchet dit avoir lancé pour les épouvanter, puis ils ont pris la fuite.

David Louis Ferrat n'était pas sur le crêt. Il a passé vers la maison de J. H. Léchet en allant se coucher.

Eugène Aufranc n'était pas avec les autres garçons, mais chez la veuve Ferrat lorsque le garde police a été blessé.

Célestin Léchet s'est rendu tranquillement chez lui peu après être sorti de la pinte.

Henri Aufranc, fils de Frédéric ne s'est pas introduit dans la maison de J. H. Léchet, et n'a pas été sur le crêt; mais s'est endormi devant l'auberge.

Henri Aufranc, fils de David Louis n'était plus sur le crêt lorsque le garde police a été blessé; il était déjà rentré chez lui.

David Louis Aufranc et Célestin Grosjean n'ont pas été dans la maison de Léchet, mais ils étaient sur le crêt lorsque le garde police a été blessé.

Célestin Mottet, Adolphe Boder et Florian Aufranc étaient près de la maison de Jean Henri Léchet; mais ils n'ont pas connu ceux qui y ont fait du bruit et n'ont pas été sur le crêt.

Après ces déclarations, le Tribunal considérant :

que les bruits nocturnes augmentent dans notre village et qu'il importe de les réprimer;

que le garde police a été gravement blessé dans l'exercice de sa charge;

que malgré les dénégations de tous les inculpés, il est cependant probable que quelques uns d'entre eux ont pris part au tapage fait dans la maison J. H. Léchet et du dommage fait dans le verger d'Henri Donzel ou qu'ils doivent au moins avoir connaissance des coupables;

qu'ils se sont visiblement entendus entre eux pour rendre par leurs dénégations les recherches de l'autorité infructueuses;

qu'il est convenable dans l'intérêt du repos public et des moeurs de faire un exemple décide :

1° De renvoyer devant le Président du Tribunal

a) Aimé Léchet pour avoir gravement blessé le garde police, quoique par inadvertance.

b) Célestin Donzel et Numa Ferrat pour bruit nocturne.

c) Henri Fritschy et Frédéric Ferrat comme s'étant introduit dans la maison de J. H. Léchet.

d) Julien Léchet et Frédéric Grosjean pour s'être introduit dans le verger d'Henri Donzel, et tous pour avoir plus ou moins coopéré au bruit qui s'est fait pendant la nuit.

2° Quant aux autres prévenus, comme aucun fait à leur charge ne peut être prouvé, de se borner à les réprimander pour leur conduite dans la nuit de dimanche, de les exhorter à ne plus donner de scandale et à avoir une conduite plus réglée.

Après avoir donné connaissance de cette décision aux inculpés et leur avoir adressé les exhortations convenables, la séance est levée.

Lettre à Monsieur le Président du Tribunal à Courtelary.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint l'extrait du protocole du Tribunal de Moeurs, pour que conformément à sa décision du 29 courant, vous donniez suite à l'enquête contre les sept prévenus que le Tribunal a jugé convenable de renvoyer devant vous. Mais comme nous avons appris que vous avez fait citer hier par le gendarme nos seulement les sept, qui nous ont le plus gravement compromis dans les scènes de désordre, qui ont eues lieu dans la nuit de dimanche 22 courant, ; mais tous ceux qui ont été primitivement dénoncés, nous vous prions de juger, après avoir pris connaissance de notre protocole que nous vous envoyons in extenso dans ce but, s'il ne pouvait pas suffire de ne faire citer devant vous que ceux que le Tribunal de Moeurs vous désigne. Dans ce cas, nous vous prions de nous répondre de suite afin que nous puissions recevoir votre réponse jeudi par la poste ou de nous la faire parvenir ce jour-là par le gendarme, pour que nous ayons le temps de faire connaître votre décision aux jeunes gens interrogés et leur épargner ainsi des frais inutiles.

Tapage nocturne dans la nuit du 22 août 1847

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président du Trib. de Moeurs
Orvin, le 31 août 1847 Signé: Ls Rollin
Le Secrétaire
D. Morlet
Past.